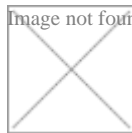


Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#)

[Flash info] Flash
n°13 du 18 avril 2023

QUOI DE NEUF

INTIMAGIR : Les dates des prochains groupes de parole gratuits en visio-conférence.

Publié le 17 Avril 2023

Groupes de parole co-animés par deux animateurs, un professionnel et une personne en situation de handicap.

Le groupe de paroles est un espace de paroles, d'écoute et d'aide sur la vie intime, affective, sexuelle, parentale et lutte contre la violence.

Il se fera en visio par Zoom (être équipé sur son téléphone ou ordinateur)

Engagement pour 3 séances, donc 3 dates - Groupe de 15 personnes adultes maximum

Les prochains groupes (constitués par type de handicap) :

Situation de handicap moteur : de 17h45 à 19h - Les 03 et 31 mai et le 21 juin 2023. Situation de handicap intellectuel : de 17h45 à 19h - Le 05 mai et les 02 et 23 juin 2023. Situation de handicap psychique : de 17h45 à 19h - Le 10 mai et les 07 et 28 juin 2023. Situation de handicap visuel : de 17h45 à 19h - Les 02 et 16 mai et le 30 juin 2023. Situation de handicap TSA : de 17h45 à 19h - Les 11 et 25 mai et le 08 juin 2023.

Inscription : GROUPEDEPAROLES.INTIMAGIR.HDF@GMAIL.COM

CAF : Demande de subvention 2023

Publié le 13 Avril 2023

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf du Pas-de-Calais s'engage auprès des partenaires aménageant le territoire pour y développer des services aux familles.

Nous mobilisons notre ingénierie et en complément soutenons financièrement les porteurs de projets œuvrant dans les domaines d'intervention qui sont de notre compétence : la Petite Enfance, la jeunesse, la parentalité, le Temps Libre des Enfants et des Familles, l'Autonomie des Jeunes, le Logement et l'Habitat, l'Animation de la Vie Sociale et l'Accompagnement des Familles.

Nous accordons des subventions d'investissement ou de fonctionnement dans la limite des crédits disponibles au budget d'action sociale de l'année en cours.

Le guide des aides aux partenaires 2023 est disponible via ce lien : [cliquez ici](#)

Toutefois, 2023 est une année de renégociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui lie la Cnaf et l'Etat. De ce fait, des ajustements pourront être réalisés au cours de l'année et aucune décision ne sera entérinée avant la signature de notre nouvelle COG

Afin de vous accompagner dans votre démarche, ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec nos collaborateurs :

Pour les projets à l'échelle d'un territoire identifié ? L'Antenne de Développement Social en charge du territoire sur lequel le projet sera mis en œuvre
Pour les projets à l'échelle départementale ? La Conseillère Thématique en charge de la thématique sur laquelle porte le projet
Consultez la liste de contacts : [cliquez ici](#)
Ci-joint également un document sur lequel vous pourrez identifier, si besoin, votre

Antenne de Développement Social de rattachement : [cliquez ici](#)

Les demandes sont à compléter en ligne sur le site démarches-simplifiées.

Demande & Bilan de subvention de fonctionnementDemande de subvention de fonctionnementLien vers le formulaire en ligne qui vous permet de compléter une demande de subvention de fonctionnement : [cliquez ici](#)

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30/04/2023

Pour ceux ayant bénéficié d'une subvention de fonctionnement par la Caf du Pas-de-Calais en 2022, il vous est demandé de compléter le bilan de vos actions sur un autre formulaire également en ligne.

La complétude de ce bilan est obligatoire pour :

le paiement du solde 2022la recevabilité du nouveau dossier 2023

La date limite de dépôt des bilans est fixée au 30/04/2023

Lien vers le formulaire électronique qui vous permet de compléter le bilan de votre action 2022 : [cliquez ici](#)

Demande de subvention d'investissementLien vers le formulaire en ligne qui vous permet de compléter une demande de subvention d'investissement : [cliquez ici](#)

Pour les dossiers concernant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Relais Assistants maternels (RAM), un formulaire spécifique vous sera communiqué par votre antenne de rattachement.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31/05/2023.

Lancement des travaux du prochain plan régional santé environnement (PRSE4)

Publié le 13 Avril 2023

Bénéficier d'un environnement de qualité est une condition indispensable à la santé. Élaboré conjointement par l'ARS, la Préfecture et la Région, et après une large consultation des acteurs régionaux en santé-environnement, le PRSE 4 sera adopté en décembre. Son ambition : placer la santé au cœur des préoccupations environnementales, de développement économique et d'aménagement du territoire.

Il va ainsi accompagner de nombreuses initiatives à impact positif dans le domaine de la santé environnementale en Hauts-de-France pour les 5 prochaines années.

Un plan régional santé environnement

Le Plan régional santé environnement (PRSE) 2023-2027 constituera le cadre de référence de l'action en santé-environnement en Hauts-de-France. Objectif : promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région. En lien avec d'autres outils comme les Contrats Locaux de Santé, le [Projet Régional de santé](#), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, etc., il vise à réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.

La dynamique autour du PRSE

Pour l'élaboration et le suivi de ce plan, la concertation locale s'appuie sur un groupe régional santé-environnement d'une quarantaine de personnalités et organisations régionales du monde de la recherche, de la santé, du secteur économique et de la société civile. Ils se sont réunis pour la première fois ce mercredi 12 avril.

L'année sera ponctuée d'ateliers de travail thématiques, d'enquêtes en ligne, d'entretiens personnalisés et de rendez-vous de concertation de tous les acteurs :

des entretiens thématiques avec les acteurs du précédent Plan et les nouveaux acteurs en avril et mai

Une enquête en ligne destinée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de recueillir leurs enjeux locaux et leurs attentes en avril-mai

des ateliers de travail sur les futurs axes du PRSE en juin

Une phase de consultation et d'approbation du plan en octobre et novembre

[Plus d'informations ici.](#)

Regards croisés et autodétermination des enfants en situation de

polyhandicap

Publié le 13 Avril 2023

L'autodétermination des enfants en situation de polyhandicap le 24 mai 2023 de 9h00 à 16h30 dans les locaux de l'IRTS à Loos.

Cette journée s'adresse aux personnes accompagnées, familles, professionnels du médico-social et de l'Éducation Nationale

Lien d'inscription : [INSCRIVEZ-VOUS ICI](#)

Rencontres régionales de l'inclusion dans l'emploi (4 mai 2023, Lille)

Publié le 13 Avril 2023

La DREETS Hauts-de-France donne rendez-vous aux acteurs et partenaires de l'inclusion des Hauts-de-France, des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées pour une journée régionale sur la place des acteurs de l'inclusion dans l'économie locale de demain. Pré-programme et inscriptions.

L'occasion de réfléchir ensemble sur l'économie de proximité, les métiers de la transition écologique, les coopérations territoriales et les évolutions des métiers : autant d'opportunités pour assurer le développement économique des structures de l'IAE et des entreprises adaptées et pour favoriser l'intégration professionnelle des salariés accompagnés.

Cette journée s'inscrit dans le cadre des travaux du comité régional d'inclusion dans l'emploi (CRIE) qui visent à créer des communautés d'échanges et de partage à destination des structures de l'IAE et des entreprises adaptées.

Clôture des inscriptions le 21 avril. Au 6 avril : plus de 170 inscrits !

[Plus d'informations ici](#)

Appel à initiative ; Semaine INTIMAGIR

Publié le 12 Avril 2023

APPEL A INITIATIVE

INTIMAGIR propose une semaine dédiée à la vie intime, affective, sexuelle, parentale et lutte contre les violences pour les personnes en situation de handicap.

Vous souhaitez proposer une animation gratuite sur le sujet ?

Remplissez le questionnaire en scannant le QR code sur le flyer.

Contact : SEMAINE.INTIMAGIRHDF@GMAIL.COM

[Replay] « J'ai des droits en santé ! » : revivez la projection débat des vidéos en replay

Publié le 12 Avril 2023

Le 29 mars dernier, le GEM Les Ch'tits Bonheurs, le CREAI Hauts-de-France et France Assos Santé Hauts-de-France ont organisé une projection publique des mini-vidéos « J'ai des droits ! En santé » à la Gare Saint Sauveur en présence de nos financeurs, partenaires et personnes concernées par les mesures de protection.

Si vous n'avez pas pu assister à l'événement, un replay filmé par [F2L](#) est disponible sur la [chaîne YouTube du CREAI Hauts-de-France](#)

Lancement du site internet DIMA

Publié le 11 Avril 2023

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site internet de la Communauté mixte de recherche DIMA (Défiance intellectuelle & Maladie d'Alzheimer) :

<https://www.social-project.fr/dima>

DIMA est un projet porté par l'IRTS des Hauts-de-France en partenariat avec notre CREAI. Il a pour objectif de rassembler des chercheur.e.s, des familles, des professionnels du handicap, de la gérontologie, de la santé, de la formation, des personnes en situation de handicap, des étudiants et des personnes ressources autour d'une problématique partagée : comment accompagner les personnes qui ont une déficience intellectuelle et qui sont confrontées à la maladie d'Alzheimer, parce qu'elles sont elles-mêmes atteintes par la maladie ou parce qu'elles sont confrontées à sa survenue chez un.e de

leurs proches.

L'activité de la communauté DIMA s'organise autour de plusieurs axes :

L'animation de groupes de travail sur les expériences et besoins des professionnels, les expériences et besoins des familles, les expériences et besoins des personnes en situation de handicap, les démarches diagnostiques adaptées et la sensibilisation des professionnels de santé, les freins à un accompagnement global des personnes handicapées malades d'Alzheimer. L'organisation, trois fois par an, de séminaires visant à faire avancer la réflexion en croisant les points de vue, les expériences et les savoirs de l'ensemble des membres de la communauté. L'information et la communication par la création d'un site Internet, d'une lettre d'information, de pages sur les réseaux sociaux. Le développement des relations à l'international afin de voir ce qui se fait, autour de cette question, dans d'autres pays.

Vous êtes concerné.e par cette problématique à titre personnel, professionnel, familial ou autre ?

Vous souhaitez obtenir des informations sur le projet DIMA ?

Vous voulez partager une réflexion, une expérience sur le sujet ?

N'hésitez pas à prendre contact avec Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI et coordinatrice scientifique de DIMA : mdelporte@irtshdf.fr - tél 07.67.95.06.39.

Ce projet est financé par l'IRESP – CNSA dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche » du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2021.

APPEL À PROJET

France 2030 - Tiers-Lieux d'Expérimentation

Publié le 04 Avril 2023

Cet appel à projets s'inscrit dans une perspective pluri annuelle 2022-2026. L'ensemble du programme est doté de 63 M€, répartis sur les 4 années couvertes par l'appel à projets (2023-2026). Il vise à financer des Tiers-Lieux d'Expérimentation pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5P (préventive, prédictive, participative, personnalisée, pertinente). Cette action vient répondre au manque de terrains d'expérimentation, une limite identifiée au développement de la filière numérique en santé. 30 Tiers-Lieux d'Expérimentation seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.

Ces Tiers-Lieux d'Expérimentation seront financés pour :

Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions ; Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ; Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ; Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ; Mener des études de besoins des usagers ; Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation dans le secteur de la santé.

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

Une enveloppe dédiée à l'animation du Tiers-Lieu d'Expérimentation ; Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

100 expérimentations sont visées d'ici 2026.

[Pour en savoir plus](#)

Appel à projets 2023 : Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Publié le 14 Mars 2023

Parce que la dignité et la citoyenneté sont inaliénables, la Fondation de France soutient depuis plus de 20 ans des initiatives visant un meilleur respect des droits et libertés des personnes âgées vulnérables : liberté d'aller et venir, de pensée et de conscience. Elle a par ailleurs toujours encouragé leur participation à la vie de la cité ainsi que leur pouvoir d'agir et de décider. Elle répond en cela à une faiblesse de notre société qui ne reconnaît pas pleinement nos aînés comme des citoyens à part entière.

La pandémie de 2020 a révélé les conséquences du manque chronique de moyens dans le secteur de l'aide et des soins sur la qualité de vie des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels. Elle a fait émerger des questions éthiques autour des notions de risque, de liberté et de sécurité : comment protéger sans isoler et donc sans porter atteinte à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la citoyenneté ? Comment améliorer à la fois la qualité de vie au travail des professionnels et le bien-être des personnes âgées ? Comment concilier l'obligation de protéger et celle de respecter la liberté d'aller et venir ? Des moyens financiers et humains supplémentaires vont être apportés mais ils ne suffiront pas. Pour répondre aux enjeux de l'inclusion sociale et citoyenne des personnes âgées vulnérables, les politiques publiques s'orientent vers l'habitat inclusif, l'adaptation architecturale des lieux de vie, une plus grande ouverture des établissements et services sur l'extérieur. Elles prévoient également la mutation des EHPAD en pôles de ressources gérontologiques locaux, la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie.

Ces politiques doivent s'accompagner d'actions visant un meilleur respect des droits et libertés des premiers concernés : les vieux. En effet, pour la Fondation de France, la participation des aînés aux décisions qui les concernent et le respect de leur droit au choix conditionnent une pleine citoyenneté. S'impose alors un réel dialogue autour des situations à risque, des choix et responsabilités, qui doit impliquer tous les acteurs concernés : aidants bénévoles ou familiaux professionnels, personnes âgées, autorités de tarification.

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives qui favorisent la participation des personnes âgées vulnérables dans tous leurs lieux de vie, afin qu'elles restent citoyennes à part entière jusqu'à la fin de leur vie, ni surprotégées, ni infantilisées, ni instrumentalisées. Il a pour objectif de soutenir tous les acteurs, (professionnels, bénévoles, proches aidants) qui s'engagent dans ce sens, à domicile comme en institution.

Programme de soutien à la recherche "Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels"

Publié le 07 Mars 2023

En 2023, le programme de soutien à la recherche devient « Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels ». Il comprend 3 appels à projets de recherche et 2 dispositifs de soutien :

L'appel à projets de recherche « Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics (APAOB) » (session 1) prend la suite de l'appel à projets « Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale » L'appel à projets de recherche thématique « Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et sciences humaines et sociales (TSA, TND et SHS) » (session 1) L'appel à projets de recherche dit « Blanc » (session 14). Le dispositif « Soutien aux communautés mixtes de recherche (SCMR) » (session 4) Le dispositif pour les doctorants « Financement de contrats doctoraux et de quatrième année de thèse » (session 1)

Documents joints

Les [textes des appels à projets et des dispositifs](#) dans la rubrique dédiée ; Le [replay du webinaire](#) qui précise les modalités de soumission aux appels à projets et dispositifs, comme le [diaporama de présentation \(pdf\)](#) ; La [foire aux questions \(pdf\)](#) sera prochainement actualisée ; un [guide du candidat pour les appels à projets de recherche et dispositifs \(pdf\)](#) ; un [guide du candidat spécifique pour les modalités de soutien aux « doctorant » \(pdf\)](#).

[Pour en savoir plus](#)

Lancement du concours de court-métrage inter-vues : pouvoir d'agir

Publié le 11 Octobre 2022

Dans le cadre de la 4ème édition du festival « Inter-Vues » qui se tiendra le 16 juin 2023, l'IRTS Hauts-de-France ouvre les inscriptions pour participer au concours de court-métrage sous la thématique « Pouvoir d'agir ».

Ce festival s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'action en faveur du travail social du fait de sa volonté à mettre en scène la formation à partir des personnes accompagnées. L'objectif est de promouvoir et de valoriser les métiers, les professionnels et les usagers du champ de l'intervention sociale. Le travail social doit être mis à la lumière par tous ceux qui le souhaitent.

La forme importera moins que le fond du court-métrage. Ce ne sont pas les compétences techniques et artistiques ou encore la qualité des images qui seront attendues. Tous les outils d'enregistrement sont permis : téléphone portable, tablette, appareil photo, caméscope, etc...

Les concourants peuvent être :

- des travailleurs sociaux, professionnels et bénévoles des services et structures d'action socio-éducative, sociale et médico-sociale, de solidarité, d'insertion et de lutte contre les exclusions
- des personnes accompagnées par des professionnels de l'intervention sociale
- des étudiants des établissements de formation en travail social

L'invitation à concourir est lancée ! Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 05 mai 2023.

[En savoir plus.](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 18 avril

Publié le 13 Avril 2023

JO du 12 avril 2023

Décision no 2023-03 du 30 mars 2023 fixant pour 2023 le montant des contributions versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux budgets des agences régionales de santé en application de l'arrêté du 28 février 2023 fixant pour l'année 2023 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0086 du 12/04/2023](#)
(legifrance.gouv.fr)

ACTUS SOCIALES

Le dernier numéro de la revue Vie Sociale est paru !

Publié le 11 Avril 2023

Découvrez le dernier numéro de la revue Vie Sociale "Handicap et vieillesse : la citoyenneté à l'épreuve des assignations" coordonné par Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI Hauts- de-France et Lydie Gibey, directrice du CREAI Ile-de-France : <https://www.editions-eres.com/ouvrage/5097/handicap-et-vieillesse-la-citoyennete-a-lepreuve-des-assignations>

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaey

Offres d'emploi : Marie Declercq

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
